

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 29 septembre 2009 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail

NOR : M TSA0922548A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;
Vu la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;
Vu le décret n° 2008-1538 du 30 décembre 2008 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 (solidarité, insertion et égalité des chances, handicap et dépendance),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail imputables aux prestations prises en charge par l'Etat sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté. Elles seront, le cas échéant, majorées ultérieurement dans la limite du montant limitatif inscrit dans la loi de finances initiale pour 2009.

Art. 2. – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef de service
adjoint au directeur général
de l'action sociale,*
P. DIDIER-COURBIN

A N N E X E

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Programme 157-02-03

RÉGIONS	DOTATIONS RÉGIONALES 2009 Frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail
Alsace	36 054 362
Aquitaine	68 402 660
Auvergne	34 045 578
Basse-Normandie.....	39 658 524
Bourgogne	36 630 969
Bretagne	72 327 033
Centre	56 059 426
Champagne-Ardenne	32 452 615
Corse.....	5 102 362

RÉGIONS	DOTATIONS RÉGIONALES 2009 Frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail
Franche-Comté.....	28 404 858
Haute-Normandie.....	38 652 301
Ile-de-France.....	191 870 435
Languedoc-Roussillon.....	58 200 558
Limousin.....	22 012 131
Lorraine.....	59 169 959
Midi-Pyrénées.....	64 321 801
Nord - Pas-de-Calais.....	112 184 634
Pays de la Loire.....	74 577 434
Picardie.....	49 270 398
Poitou-Charentes.....	40 886 895
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	85 827 515
Rhône-Alpes.....	124 836 968
Guadeloupe.....	7 553 861
Guyane.....	2 102 913
Martinique.....	6 833 905
Réunion.....	12 174 654
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	125 706
France entière.....	1 359 740 454